



Consulter également la fiche : NoticeDP\_PLU.pdf

**Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU  
Article L.153-54 du code de l'urbanisme**

**Table des matières**

1 - PRESCRIPTION.....	2
1.1 – DELIBERATION (Facultative).....	2
1.2 – ARRETE DU MAIRE / PRESIDENT.....	4
1.3 - PUBLICITE.....	6
Lettre à un journal d’annonces légales.....	6
Attestation de publicité.....	7
1.4 – TRANSMISSION.....	8
Lettre au préfet.....	8
1.5 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	9
Lettre sur la nécessité d’une évaluation environnementale.....	9
1.6 – DEMANDE DE DÉROGATION URBANISATION LIMITÉE (article L142-5).....	10
2 – CONSULTATIONS ET EXAMEN CONJOINT.....	11
2.1 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	11
2.2 – CONSULTATION DE LA CDPENAF.....	13
2.2.1 - Consultation du titre du code rural.....	13
2.2.2 - Consultation du titre du code de l’urbanisme.....	15
2.3 – EXAMEN CONJOINT.....	16
2.3.1 – Lettre au préfet.....	16
2.3.2 – Transmission du projet de PLU et convocation à la réunion d’examen conjoint.....	17
2.3.3 – Lettre d’envoi du procès-verbal de la réunion d’examen conjoint.....	20
3 – ENQUETE PUBLIQUE.....	21
3.1 – SAISINE TA.....	21
Lettre au président du Tribunal administratif.....	21
3.2 – ARRETE.....	22
Arrêté de mise à l’enquête publique du PLU.....	22
3.3 – PUBLICITE.....	26
Lettre aux journaux d’annonces légales.....	26
Avis au public.....	27
Attestation de publicité.....	29
4 – APPROBATION.....	30
4.1 – DELIBERATION ET TRANSMISSION.....	30
4.2 – PUBLICITE.....	34
Insertion dans la presse.....	34
Attestation de publicité.....	35
4.3 – CARACTERE EXECUTOIRE.....	36
4.4 – DIFFUSION.....	37

# 1 - PRESCRIPTION

## 1.1 – DELIBERATION (Facultative)

**Délibération autorisant le maire / le président à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme n°.... et /ou fixant les modalités de concertation**

*NOMBRE :*

- de conseillers en exercice :
- de présents :
- de votants :

*L'an deux mil ..., le... , à ... heure, le conseil municipal / communautaire étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M....*

*Etaient présents : MM. (noms)*

*Etaient excusés : MM. (noms)*

*Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : MM. (noms)*

*Etaient absents non excusés : MM. (noms)*

*M (nom) a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

**VU** les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le ....., (le cas échéant) révisé le....., modifié le .....,etc

**CONSIDERANT QUE** le projet ..... revêt un caractère #d'utilité publique ou #d'intérêt général (# : à choisir) en ce qu'il présente : .....

**CONSIDERANT** que le projet ..... nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour les raisons suivantes : .....

Le cas échéant : **CONSIDERANT** qu'il n' y a pas lieu de procéder à la mise en œuvre de modalités de concertation ou **CONSIDERANT** que les modalités de concertation mises en œuvre seront les suivantes :.....

**CONSIDERANT** que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDERANT** que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal / Communautaire :**

1. autorise le maire / le président ou son représentant à prescrire une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU N°..... et à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération;
2. définit les modalités de concertations préalables suivantes, qui seront strictement respectés :  
.....
3. Indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie / et au siège de l'EPCI durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**POUR :**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

Le Maire / le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a fait l'objet d'une publication et a été transmise en (sous) -préfecture le .....

Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ;  
Le maire de la commune / Le président de .....  
Date  
Signature      Cachet commune

***La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.***

## 1.2 – ARRETE DU MAIRE / PRESIDENT

### Arrêté prescrivant la procédure de déclaration de projet n°.... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 ;

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** (le cas échéant) le schéma de cohérence territoriale de ..... approuvé le .....

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le ....., (le cas échéant) révisé le....., modifié le .....,etc

**CONSIDERANT QUE** le projet ..... revêt un caractère #d'utilité publique ou #d'intérêt général (# : à choisir) en ce qu'il présente : .....

**CONSIDERANT** que le projet ..... nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour les raisons suivantes : .....

**CONSIDERANT** que la procédure de déclaration de projet est menée à l'initiative du maire ;

**CONSIDERANT** que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDERANT** que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

### ARRETE

**Article 1** : La procédure de déclaration de projet n°.... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de .....est engagée.

**Article 2** : La déclaration de projet porte sur : .....

**Article X (facultatif, le cas échéant)** : Un bureau d'études d'urbanisme sera chargé de la réalisation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

**Article 3** : Une réunion d'examen conjoint portant sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sera organisée avec l'État, la commune et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, avant la mise à l'enquête publique.

**Article 4:** La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois minimum conformément aux dispositions de l'article L.153-55 du code de l'urbanisme.

**Article 5:** Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

**Article 6:** A l'issue de l'enquête publique prévue à l'article 4 ci-dessus, le maire / le président ou son représentant, en présente le bilan au conseil municipal / communautaire qui en délibère et adopte le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée ;

**Article 7 :** Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il sera affiché en mairie /et au siège de l'EPCI pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet.

*(Pour les communes ou CC comportant une commune de plus de 3500 habitants) :* Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs.

**Fait à ....., le .....**

Le maire / Le président

## 1.3 - PUBLICITE

### Lettre à un journal d'annonces légales

M. le directeur du journal

(liste des journaux dans la notice)

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir insérer en caractères apparents, l'avis tel qu'il est présenté ci-dessous dans la rubrique d'annonces légales de votre journal.

**COMMUNE DE ...**

Prescription de la déclaration de projet n°.... emportant mise en compatibilité du PLU.

Par délibération du conseil municipal / communautaire en date du ..... et par arrêté du maire / du président en date du ....., il a été décidé d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU). Cette déclaration de projet porte sur le projet suivant :.....

(Le cas échéant : les modalités de concertation préalables suivantes ont été définies).

Cet arrêté et cette délibération sont affichées en mairie / et au siège de l'EPCI pendant un mois à compter du .././.... et ils peuvent être consultés en mairie / et au siège de l'EPCI .

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un exemplaire de ce journal certifié, accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A..... le .....

Le maire / Le président

# Attestation de publicité

(prescription)

Le maire / le président certifie que l'arrêté N°..... en date du..... et la délibération en date du ..... engageant la procédure de déclaration de projet N°.... emportant mise en compatibilité du PLU ont été affichée en mairie / et au siège de l'EPCI à compter du ..... et pour une durée au moins égale à un mois.

L'avis à insérer dans un journal d'annonce légale diffusé dans le département est paru :

- dans le (préciser le journal) ..... le ..... (copie jointe)

(et pour les communes / les CC comportant une commune de plus de 3 500 habitants :)

L'arrêté du maire / du président et la délibération du conseil municipal / communautaire ont été publiés au recueil des actes administratifs le.....

A ..... le .....

## 1.4 – TRANSMISSION

### Lettre au préfet

Monsieur le Préfet ou  
le (Sous) Préfet de Saône-et-Loire

Objet : prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

PJ : Arrêté n°..... en date du .....  
(le cas échéant) Délibération en date du .....

J'ai l'honneur de vous transmettre mon arrêté n° ..... en date du ..... par lequel a été prise la décision d'engager la déclaration de projet n°.... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ainsi que (le cas échéant) la délibération en date du ..... définissant les modalités de concertation.

Le maire / le président



## 1.5 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### Lettre sur la nécessité d'une évaluation environnementale

(communes soumises à un examen au cas par cas)

(La demande en version électronique sur le site de la DREAL Bourgogne / Franche-Comté doit être déposée sur le site internet :

mail => [ee.dreal.bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ee.dreal.bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr))

En l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, l'EE est considérée comme obligatoire (R.104-32)

DREAL Bourgogne Franche Comté  
Autorité environnementale  
Service DDA  
17E, rue Alain Savary  
BP 1269  
25005 BESANCON Cédex

Objet : Évaluation environnementale de la déclaration de projet n°... du PLU  
Procédure de consultation au cas par cas

P.J. : 1 dossier

Monsieur le (Sous) Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai mis en œuvre la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

Ainsi, conformément à l'article R.104-30 du code de l'urbanisme, vous trouverez ci-joint le formulaire renseigné comprenant notamment les informations suivantes :

- une description des caractéristiques principales du projet de PLU ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- une description des incidences sur l'environnement et la santé humaine.

J'adresse, par ailleurs, une copie de ce courrier, ainsi que la demande (en version numérique) à la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire.

Ces éléments serviront à apprécier si ce projet doit être soumis ou non à évaluation environnementale.

Le maire / Le Président

Copie du courrier adressée à :  
DDT 71

# 1.6 – DEMANDE DE DÉROGATION URBANISATION LIMITÉE (article L142-5)

## Saisine Préfet

M.le Préfet de Saône-et-Loire

Objet : demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée.  
Commune de .....

PJ : 1 dossier de PLU

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du ....., j'ai mis en œuvre la déclaration de projet n°.... du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

La commune non comprise dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) applicable est soumise à l'extension limitée de l'urbanisation, conformément à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.

Ce projet prévoyant l'ouverture à l'urbanisation (au choix) d'une zone à urbaniser, d'une zone naturelle, agricole ou forestière, je sollicite votre accord afin de pouvoir déroger aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, conformément aux dispositions de l'article L.142-5.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous demander la saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de l'établissement public porteur du SCOT, afin qu'ils vous donnent leur avis sur l'ouverture à l'urbanisation envisagée dans le projet.

Selon les dispositions de l'article susvisé, vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier sous forme numérique.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai de 4 mois, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire / Le/La président(e)

# 2 – CONSULTATIONS ET EXAMEN CONJOINT

## 2.1 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### Lettre à l'autorité environnementale

Dans le cas où des travaux, aménagements, ouvrages ou installations (TAOI)  
ou la création d'une UTN sont susceptibles d'affecter de façon significative un site  
Natura 2000

*Le délai de réponse de l'AE est de 3 mois*

DREAL Bourgogne Franche Comté  
Autorité environnementale  
Service DDA  
17E, rue Alain Savary  
BP 1269  
25005 BESANCON Cédex

Objet : mise en compatibilité n°... du PLU

P.J. : 2 dossiers

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai mis en œuvre la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

Au choix :

- Les travaux, aménagements, ouvrages et installations nécessités par la procédure sont susceptibles d'affecter de façon significative le site Natura 2000 ..... (article R104-8 du code de l'urbanisme)
- Les travaux, aménagements, ouvrages et installations nécessités par la procédure sont susceptibles d'affecter de façon significative le site Natura 2000 ..... situé sur le territoire communal (article R104-9 du code de l'urbanisme).
- la procédure porte sur la création d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation en application de l'article L122-19 du code de l'environnement (article R104-12 du code de l'urbanisme).

Aussi, conformément à l'article L.104-6 du Code de l'Urbanisme, je vous transmets, deux dossiers du projet du plan local d'urbanisme afin que vous fassiez connaître votre avis et que vous puissiez recueillir l'avis de l'antenne départementale de l'Agence Régionale de Santé.

J'adresse, par ailleurs, une copie de ce courrier à la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire.

Je vous rappelle que cet avis, qui sera joint au dossier d'enquête publique, devra m'être transmis dans le délai de trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai il sera considéré comme favorable.

Le maire / Le président

Copie adressée (avec 1 CD rom) à :  
DDT 71

## **2.2 – CONSULTATION DE LA CDPENAF**

### **2.2.1 - Consultation du titre du code rural**

#### **Commune hors SCOT ou SCOT approuvé avant le 13/10/2014**

**Saisine volontaire** si réduction d'une zone agricole, naturelle ou forestière  
(article L.112-1-1 3° du code rural)

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire  
Secrétariat de la CDPENAF  
DDT 71

**Objet :** saisine de la CDPENAF sur le projet de PLU

**PJ :** 1 dossier de PLU

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Ce projet conduit à une réduction des surfaces de zones naturelles, agricoles ou forestières de notre territoire (article L.112-1-1 3° du code rural).

Conformément aux dispositions de l'article précité vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier sous forme numérique.

Je vous rappelle que l'avis de la commission devra me parvenir dans un délai de trois mois, à compter de la transmission du dossier. Passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Je vous prie de croire, monsieur le préfet, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire / Le président

## **Commune SCOT**

**Auto-saisine** si réduction d'une zone agricole, naturelle ou forestière  
(article L.112-1-1 3° du code rural)

Monsieur le Maire/ le Président de .....

Par arrêté en date du ....., vous avez prescrit la déclaration de projet n°...  
emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Ce projet, situé dans le périmètre du SCOT de ..... approuvé le ..... conduit à une  
réduction des surfaces de zones naturelles, agricoles ou forestières.

Conformément aux dispositions de l'article L.112-1-1 du code rural votre dossier doit recueillir  
l'avis de la CDPENAF.

Je vous rappelle que l'avis de la commission devra me parvenir dans un délai de trois mois, à  
compter de la transmission du dossier. Passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet

## 2.2.2 - Consultation du titre du code de l'urbanisme

### Création de STECAL (L151-13) et extensions (L151-12)

*(création de secteur de taille et de capacités d'accueil limité en zones agricole et/ou naturelle)*

M.le Préfet de Saône-et-Loire  
CDPENAF  
DDT 71

Objet : saisine de la CDPENAF sur l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme.

PJ : 1 exemplaire du projet de PLU

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, je vous transmets ci-joint, pour avis, un exemplaire du dossier de PLU prévoyant la création de secteurs de taille et de capacités limités (STECAL) en zone agricole et/ou naturelle.

ou

Conformément aux dispositions de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme, je vous transmets ci-joint, pour avis, un exemplaire du dossier de PLU prévoyant la création d'annexes ou d'extensions de bâtiments d'habitation en zone agricole, naturelle ou forestière.

Selon les dispositions de l'article susvisé, votre avis devra me parvenir dans le délai de trois mois, à défaut il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire/ Le président

## 2.3 – EXAMEN CONJOINT

### 2.3.1 – Lettre au préfet

Monsieur le (sous) Préfet de Saône-et-Loire

Objet : mise en compatibilité n°... - invitation à la réunion d'examen conjoint  
PJ : 2 dossiers (3 si EE)

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Conformément aux articles L.153-54 et R.153-4 du code de l'urbanisme, je vous transmets deux exemplaires du dossier du projet de PLU et j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint de ce dossier qui aura lieu le ..... (préciser date, heure et lieu)

Le compte-rendu détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera inclus dans le dossier d'enquête publique.

Le maire / Le président

*Copie à la DDT*



## 2.3.2 – Transmission du projet de PLU et convocation à la réunion d'examen conjoint

(Consultation des PPA mentionnées aux articles L132-7 et L132-9)

*(A adresser au minimum 3 semaines avant la réunion)*

### M. le président

- du Conseil Régional
- du Conseil Départemental
- de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains
- de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat
- de l'organisme de gestion du parc naturel Régional ou du Parc National
- de la chambre de commerce et d'industrie
- de la chambre des métiers et artisanat
- de la chambre d'agriculture
- du syndicat d'agglomération nouvelle (*s'il existe*)
- de l'EPCI chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCoT (si le territoire est couvert par un SCoT)
- de l'EPCI chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCoT limitrophe du territoire (*si le territoire n'est pas lui-même couverte par un SCoT*)
- si vaut PLH : comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Objet : mise en compatibilité N°... du PLU - Invitation à la réunion d'examen conjoint  
PJ : 1 dossier

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, je vous transmets un dossier du projet de PLU et j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint de ce dossier qui aura lieu le ..... (préciser date, heure et lieu)

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire / Le président

# Personnes intéressées mentionnées au L.153-54

- communes intéressées par l'opération

Objet : mise en compatibilité n°... du PLU - Invitation à la réunion d'examen conjoint  
PJ : 1 dossier

Monsieur le ##,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, je vous transmets un dossier du projet de PLU et j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint de ce dossier qui aura lieu le ..... (préciser date, heure et lieu)

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le ##, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire / Le président

# Consultation au titre du R.153-6

## M. le Président

- de la Chambre d'Agriculture
- de l'INAO
- du CNPF

Objet : mise en compatibilité n°... du PLU - Invitation à la réunion d'examen conjoint  
PJ : 1 dossier

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Conformément aux articles L.153-54 et R.153-6 du code de l'urbanisme, je vous transmets un dossier du projet de PLU et j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint de ce dossier qui aura lieu le ..... (préciser date, heure et lieu)

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique.

Cette demande d'avis vaut consultation au titre de l'article R.153-6 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire / Le président

## 2.3.3 – Lettre d’envoi du procès-verbal de la réunion d’examen conjoint

Monsieur le Préfet ou le (sous) Préfet

Objet : transmission du procès-verbal de la réunion d’examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du PLU

PJ : le procès-verbal de la réunion d’examen conjoint

J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet de ..... en date du .././.... .

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l’expression de ma considération distinguée.

Le maire / Le président

# 3 – ENQUETE PUBLIQUE

## 3.1 – SAISINE TA

### Lettre au président du Tribunal administratif

Monsieur le président du tribunal  
administratif de Dijon

OBJET : Mise en compatibilité n°... du PLU de .....  
          Désignation d'un commissaire enquêteur

P.J. : note explicative non technique du PLU arrêté ;

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai prescrit la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

En conséquence, conformément à l'article R.123-5 du code de l'environnement et à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur ce projet de PLU, qui pourrait se dérouler en mairie du .....au .....

Conformément à l'article R123-5 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint :  
au choix :

- le résumé non technique, prévu à l'article R123-8-1<sup>er</sup> du code de l'environnement (en cas d'évaluation environnementale)
- la note de présentation, prévue à l'article R123-8-2e du code de l'environnement

Dès sa désignation, je ne manquerai pas de lui adresser une copie du dossier complet soumis à enquête publique et une copie numérique de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le maire / Le président

## 3.2 – ARRETE

### Arrêté de mise à l'enquête publique du PLU

Cet arrêté doit être pris 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et après concertation avec le commissaire enquêteur. Il doit être transmis sans délais en préfecture ou sous-préfecture. (cf. article R123-9 du code de l'environnement)

#### Le maire / Le président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19, et R123-1 à R123-27 ;

Vu (s'il existe) le schéma de cohérence territoriale de ..... approuvé le .....

(le cas échéant) Vu la délibération du conseil municipal / communautaire en

Vu l'arrêté du maire / du président en date du ..... prescrivant ladéclaration de projet n° .... emportant mise en compatibilité du PLU ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le .....

*le cas échéant :*

- Vu les avis des autres personnes publiques consultées à leur demande ;
- Vu l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du .....
- Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du .....

Vu l'ordonnance en date du ..... de M. le maire du Tribunal Administratif de Dijon désignant M. .... en qualité de commissaire-enquêteur et son suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

#### ARRETE

##### ARTICLE 1 :

Il sera ouvert une enquête publique du ..... ..h, au ..... ..h, soit XX jours consécutifs (30 jours au minimum) portant sur le projet de mise en compatibilité n°... du plan local d'urbanisme de la commune de .....

Cette mise en compatibilité a pour objet de .....

##### ARTICLE 2 :

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est :

- la commune de ..... représentée par son maire, M. ou Mme ..... ou M. ou Mme ..... (nom et qualité) et dont le siège administratif est situé à ..... (adresse)
- la communauté de ..... représentée par son président, M. ou Mme ..... ou M. ou Mme ..... (nom et qualité) et dont le siège administratif est situé à ..... (adresse)

**ARTICLE 3 :**

M./Mme..... (nom et qualité) domicilié ..... a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le maire du Tribunal administratif de Dijon.

**ARTICLE 4 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... (siège de l'enquête) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (à préciser).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www..... (au minimum celui de l'autorité compétente ou de la préfecture) et consultable sur un ou des poste(s) informatique(s) (préciser le ou les lieu(x) et les horaires)

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire / président et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 5 :**

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le(s) registre(s) papier ouvert(s) à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie..
- par courrier postal avant le ..... à ..... h à l'attention de M/Mme..... commissaire enquêteur au siège de l'enquête ..... (adresse)
- par courriel à l'adresse suivante .....@..... avant le ..... à ..... h. Ces observations, propositions et contre propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site www..... pendant toute la durée de l'enquête.
- sur le registre dématérialisé, s'il existe, à l'adresse suivante www..... avant le ..... à ..... h.

**ARTICLE 6 :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux horaires et lieux suivants :

- le ...(jour) ..... de ..... h à ..... h
- le ...(jour) ..... de ..... h à ..... h
- le ...(jour) ..... de ..... h à ..... h
- ....

**ARTICLE 7 :**

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU complété le cas échéant de l'évaluation environnementale, de l'étude d'impact, ou à défaut les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête,
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint valant avis des personnes publiques associées
- les avis des personnes publiques consultées et (le cas échéant) notamment celui de la CDPENAF et de l'autorité environnementale

- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- (le cas échéant) le bilan de la concertation.

**ARTICLE 8 :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le maire / le président et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire / président disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLU.

Il transmettra au maire / président l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

**ARTICLE 9 :**

Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Dijon.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie / au siège de l'EPCI et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : .....

A cet effet, le maire / le président adresse une copie du dossier au préfet pour assurer cette mise à disposition du public.

**ARTICLE 10 : (facultatif)**

Une réunion d'information et d'échanges aura lieu le ..... à .....heures en mairie / au siège de l'EPCI.

**ARTICLE 11 :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal / communautaire approuvera le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

**ARTICLE 12 : (Publicité de l'enquête)**

Cet arrêté fera l'objet des mesures de publication réglementaires.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête sera publié sur le site internet de ..... à l'adresse www..... et affiché au siège de la



communauté de ..... et en mairie de ..... 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Un avis sera également porté à la connaissance du public, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (mentionner le nom des journaux) 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis d'enquête sera affiché, 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques dans les différents quartiers ou hameaux des communes ci-après : ... Il fera également l'objet d'un affichage électronique dans les mêmes conditions.

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion ainsi que des photographies des affiches.

**ARTICLE 13 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au préfet (ou au Sous-Préfet) ;
- au commissaire enquêteur

A ..... le .....

Le maire / Le président

### 3.3 – PUBLICITE

## Lettre aux journaux d'annonces légales (enquête publique)

M. le Directeur

(cf liste dans la notice explicative)

Objet : Mise à l'enquête publique du projet de mise en compatibilité n°... du PLU

Monsieur le directeur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans l'édition du journal à la rubrique annonces légales, l'avis ci-joint relatif à l'enquête publique concernant la révision allégée n°... du plan local d'urbanisme de .....

Cette enquête publique se déroulera du ..... au .....

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du code de l'environnement, deux parutions sont nécessaires aux dates impératives suivantes :

- l'une avant le ....., soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.

- la seconde entre le ..... et le ..... dernier délai, soit durant les huit premiers jours de l'enquête.

Je vous serai obligé de bien vouloir m'adresser, un exemplaire du numéro des journaux concernés accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire / Le président

# Avis au public

(JOURNAUX, AFFICHAGE EN MAIRIE ET VOIE DEMATERIALISEE)

Commune de .....

## enquête publique portant sur la mise en compatibilité n°.... du PLU

Par arrêté n°..... du ..... le Maire de la commune de ..... / le président de la communauté de ..... a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est : (au choix)

- la commune de ..... représentée par son maire, M. ou Mme ..... ou M. ou Mme ..... (nom et qualité) et dont le siège administratif est situé à ..... (adresse).

- la communauté de ..... représentée par son président M. ou Mme ..... ou M. ou Mme ..... (nom et qualité) et dont le siège administratif est situé à ..... (adresse).

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal / communautaire approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M./Mme ..... (nom et qualité) en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie / au siège de l'EPCI (adresse complète) du ..... au ..... inclus, soit pendant ..... jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- siège communauté de ..... (Jour et date) ..... de ..... à ..... h
- mairie de .....(Jour et date) ..... de ..... à ..... h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.....](http://www.....), à la communauté de ....., en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le/les postes informatiques ..... (préciser lieu et horaires de consultation).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à la mairie / la communauté de ..... à l'attention de M. / Mme ..... commissaire enquêteur (adresse) ou par courrier électronique à .....@.....
- soit sur le registre dématérialisé, s'il existe, à l'adresse suivante [www.....](http://www.....)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges

ou Une réunion d'information et d'échanges aura lieu le ..... à ..... heures en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de ..... / à la communauté de ..... et à la préfecture de Saône-et-Loire aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A ..... le .....

Le maire / Le président

# Attestation de publicité

(enquête publique)

Le maire / Le président certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de ..... a été affiché en mairie / au siège de l'EPCI à compter du .....,et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du ..... au ..... inclus.

Le maire / Le président certifie que l'avis au public a été affiché en mairie / au siège de l'EPCI, mis en ligne à l'adresse www..... compter du ..... et pendant toute la durée de l'enquête et a fait l'objet des insertions suivantes dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département :

➤ pour le 1er avis (15 jours avant le début de l'enquête) :

- dans le (préciser le journal)..... le .....
- dans le ..... le .....

➤ pour le rappel (dans les 8 premiers jours de l'enquête) :

- dans le ..... le .....
- dans le ..... le .....

Cet avis a également été publié par voie d'affiches sur les lieux suivants :  
à préciser

- .....

A ....., le .....

Le maire / Le président

# 4 – APPROBATION

## 4.1 – DELIBERATION ET TRANSMISSION

### Délibération approuvant la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

*NOMBRE :*

*- de conseillers en exercice :*

*- de présents :*

*- de votants :*

*L'an deux mil ..., le... , à ... heure, le conseil municipal / communautaire étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M....*

*Etaient présents : MM. (noms)*

*Etaient excusés : MM. (noms)*

*Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : MM. (noms)*

*Etaient absents non excusés : MM. (noms)*

*M (nom) a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le ....., (le cas échéant) révisé le....., modifié le .....,etc

VU l'arrêté du maire / président en date du..... prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et (le cas échéant) la délibération du conseil municipal / communautaire du ..... définissant les modalités de la concertation ;

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le .....

Vu l'arrêté municipal / communautaire en date du ..... mettant à l'enquête publique les dossiers de déclaration de projet de ..... et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet ;

Vu l'avis ..... (citer les réponses de chacune des associations qui ont demandé à être consultées) ;

(le cas échéant)

Vu l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ,

**CONSIDERANT QUE** le projet ..... revêt un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général en ce qu'il présente : .....

**CONSIDERANT QUE** le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet soumis à enquête publique, ont fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire conformément à l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme ;

ou

**CONSIDERANT QUE** le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet soumis à enquête publique, tels qu'ils sont présentés au conseil municipal sont prêts à être approuvés, conformément à l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme ;

### **Après avoir délibéré, le conseil municipal / communautaire**

1. (le cas échéant) décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU

2. décide d'adopter la déclaration de projet n°.... telle qu'elle est annexée à la présente.

Conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, la déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme.

3. autorise Mme/M. le maire / président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

4. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie / et au siège de l'EPCI aux jours et heures d'ouverture habituels.

5. indique que, conformément à l'article aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie / et au siège de l'EPCI durant un mois. Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité

*(pour les communes / les EPCI comportant une commune de + de 3 500 habitants :) la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs*

La présente délibération produira ses effets juridiques :

- dans les communes couvertes par un SCoT approuvé :

à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

- dans les communes non couvertes par un SCoT approuvé :
- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- *après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.*

**POUR :**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

Le Maire / président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a fait l'objet d'une publication et a été transmise en (sous) -préfecture le .....

Ainsi fait et délibéré en mairie/ au siège de l'EPCI le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ;  
 Le maire de la commune / le président de .....  
 Date  
 Signature      Cachet commune/ EPCI

***La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.***



# Transmission au préfet pour contrôle de légalité

M. le Préfet de Saône-et-Loire  
M. le sous-Préfet

Objet : Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

P. J. : - 1 dossier (accompagné de la délibération) + 1 CD-Rom  
- 1 copie du rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal / communautaire de ..... a adopté la déclaration de projet de ..... par délibération du .....

Vous trouverez ci-joint les dossiers de déclaration de projet et d'approbation du PLU modifié nécessaires au contrôle de légalité.

Un exemplaire du dossier d'approbation en version papier, accompagné d'une version numérique sont destinés à la Direction Départementale des Territoires.

A ..... le.....

Le maire / Le président

## 4.2 – PUBLICITE

### Insertion dans la presse

(Approbation)

M. le directeur

(cf liste des journaux dans la notice explicative)

Monsieur le directeur,

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir insérer en caractères apparents, l'avis tel qu'il est présenté ci-dessous dans la rubrique d'annonces légales de votre journal .../.../...

**COMMUNE DE .....**  
**Approbation de la déclaration de projet n°... emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par délibération en date du ..../.../..., le conseil municipal / communautaire de ..... a approuvé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie / et au siège de l'EPCi pendant un mois à compter du ..../.../... .

Le dossier du plan local d'urbanisme, approuvé et mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie/ au siège de l'EPCi aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un exemplaire de ce journal certifié, accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire / Le président

## **Attestation de publicité** (approbation)

Le maire / président certifie que la délibération approuvant la révision allégée n°.... du plan local d'urbanisme de ..... a été affichée en mairie / et au siège de l'EPCI à compter du ..... et pour une durée au moins égale à un mois.

Ladite délibération a été reçue par M. le (Sous) Préfet le .....

L'avis à insérer dans un journal diffusé dans le département a été publié :

- dans le (préciser le journal) ..... le .....

En conséquence , le plan local d'urbanisme est devenu exécutoire à compter du .....

*Pour les communes / les EPCi comportant une commune de 3 500 habitants ou plus, la publication au recueil des actes administratifs a eu lieu le .....*

A....., le .....

Le maire / Le président

## 4.3 – CARACTERE EXECUTOIRE

### Fiche

<b>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE</b> <b>DU PLAN LOCAL D'URBANISME</b>
---

**Commune de :**

**Type de procédure : Déclaration de projet**

Étapes de la procédure	Dates
<b>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>RECEPTION EN PREFECTURE (délibération + dossier)</b>	
<b>AFFICHAGE EN MAIRIE / SIEGE EPCI (1<sup>er</sup> jour de l'affichage)</b>	
<b>MENTION DANS LA PRESSE</b> (indiquer la date et le nom du journal concerné)	

**Méthode de calcul :**

**A la plus tardive de toutes les dates des mesures ci-dessus :**

Caractère exécutoire	
----------------------	--

**Parution au recueil des actes administratifs :**

(commune de plus de 3 500 habitants ou EPCI comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants)

**Date, signature du maire et cachet de la mairie :**

## 4.4 – DIFFUSION

### Lettre de diffusion du dossier de PLU

hors Préfecture et DDT

*(en version numérique)*

Destinataires :

- Conseil régional
- Conseil départemental
- 3 chambres consulaires
- EP SCoT
- EPCI
- DGIF (Direction générale des finances publiques)
- Chambre régionale des notaires
  
- (si la modification concerne le patrimoine) : STAP
- (si la modification concerne les captages) : ARS
- (si réduction d'une zone d'appellation) : INAO

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Approbation

PJ : 1 dossier (CD-RoM)

La mise en compatibilité n°.... du plan local d'urbanisme de ..... a été approuvée par délibération du .....

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour application, un exemplaire du dossier sous forme numérique.

A ..... le.....

Le maire / le président